

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Mostaganem

Réf: AT/DOT/SDT/DRA/73/2023

A

**Monsieur Le Gérant de l'Entreprise BOUHAREB YUCEF  
Cité BENAMA KASTOR DIV 177 COP 102 RELIZANE**

**Objet:** Mise en demeure (1ere)

Travaux de pose de câble FO ODN HADN3 (cité Naftal Hadjadj) Lot 1.  
ODS de reprise N°183/23 du 30/04/2023.

J'ai le regret de vous informer que malgré le retard enregistré dans la réalisation des travaux de pose de câble FO ODN HADN3 (cité Naftal Hadjadj) Lot 1, le chantier demeure au ralentie.

A cet effet, je vous mets en demeure pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour renforcer le chantier en moyens humains et matériel afin de terminer le projet et ce dans un délai de Huit (08) jours à partir de la date de la première parution de la présente sur le site Web d'Algérie Télécom.

A défaut, des mesures coercitives seront prises à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses du contrat.

Mostaganem, Le 07/08/2023.



Directrice Opérationnelle des  
Télécommunications  
de Mostaganem  
Signée : BOUAL Yasmina